

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1167

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1167**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'éducation à l'environnement s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis plus de 20 ans sur le territoire.

Le PATR a pour objet, sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon, de soutenir des initiatives et actions associatives qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de transition portées par la Métropole adossées sur 4 piliers majeurs (transition écologique, urgence climatique, amélioration de la qualité de vie, justice sociale).

Il permet, via son soutien financier, aux associations de déployer et mettre en œuvre des projets et des programmes qu'elles proposent, en adéquation avec leur objet social et projet associatif, pour aller vers un plan d'accompagnement à la transition et à la résilience.

Ce programme partenarial annuel formalisé par conventions avec les associations permet la mise en œuvre de 250 à 300 projets selon les années. Le plan s'articule également avec d'autres dispositifs portés par les directions métiers (appel à projets, appels d'offres) ainsi qu'avec les initiatives de territoire (Grand Parc de Miribel-Jonage, Syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lônes (SMIRIL), Syndicat Plaine des Monts d'Or, syndicats de rivières).

Ainsi, le plan d'accompagnement transition et résilience correspond à une action transversale de la Métropole mobilisant une équipe inter-directions qui veille à la cohérence, à la complémentarité et à l'éligibilité des aides sollicitées au regard des priorités et des ambitions de la collectivité.

Afin de voir une prise en compte de la notion de résilience et ainsi voir renforcer le déploiement et le développement d'accompagnement aux changements de mode de vie pérennes à grande échelle, ce dispositif fait l'objet de travaux sous forme d'ateliers visant à en proposer des aménagements et/ou évolutions. Il s'agit de pouvoir soutenir et accompagner des projets permettant de déclencher et de favoriser des mises en mouvement à l'échelle dans un objectif d'amplification et d'essaimage dans la durée et avec un effet d'entraînement plus global pour une massification et inscription durable et pérenne des changements de mode de vie initiés.

L'approche vise à rechercher et à favoriser le soutien à des projets porteurs d'une dynamique collective,

idéalement territoriale et permettant une couverture équilibrée du territoire et des différentes cibles citoyennes (scolaires, adultes, personnes âgées, etc.) visées.

En 2021, 263 projets proposés par 43 associations ont été financés à hauteur de 767 867 €.

II - Programme d'actions pour 2022

Pour l'année 2022, ce sont 299 projets qui ont été déposés. À l'issue de la phase d'analyse et d'instruction, ce sont 227 projets portés par 41 associations, qui ont été retenus pour un montant de 773 570 €.

Ceux-ci permettent la conduite de projets pédagogiques dans les collèges et les écoles mais également l'accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement éco-citoyen.

Le partenariat fructueux avec la direction académique du Rhône se traduit, en particulier, par la poursuite de labellisation développement durable des écoles ou la formation d'enseignants. Les liens développés avec le Rectorat permettent de mieux articuler les projets prenant place dans les collèges avec les objectifs pédagogiques des établissements.

Ce programme annuel 2022 témoigne de la richesse des initiatives du tissu associatif pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, selon un fil conducteur cohérent orienté dans une dynamique collective vers la transition écologique et solidaire, ainsi qu'un environnement de qualité.

La répartition des publics bénéficiaires pour l'année 2022 est la suivante :

- collèges : 41 projets (137 425 €),
- écoles : 60 projets (157 665 €),
- hors scolaires : 126 projets (478 480 €).

Les projets associatifs couvrent de nombreuses thématiques et permettent ainsi une couverture large des politiques publiques de la Métropole.

Ainsi, l'édition 2022 verra notamment un soutien de la Métropole à des projets relatifs :

- à la mise en œuvre de démarche éco-responsable au sein des établissements tels que le réseau des maisons des jeunes et de la culture (MJC), les centres sociaux,
- à la sensibilisation aux énergies renouvelables et plus particulièrement solaire,
- au soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation,
- à des actions pédagogiques dans le domaine de l'eau et l'assainissement,
- à des actions de sensibilisation à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- à la connaissance du cycle de l'eau,
- à la réduction et prévention des déchets, *via* une approche sur le gaspillage alimentaire, la seconde main, l'hygiène durable, l'éco-consommation,
- à la découverte et protection des espaces boisés et végétaux,
- à la compréhension de la transformation de l'espace public liée à des travaux d'aménagement.

Il est à noter que le soutien de Métropole sur l'année 2022 devrait permettre la formation de 300 enseignants des écoles, par un collectif de 7 associations avant juillet 2022.

Le détail du soutien aux associations, tant d'un point de vue global que par thème couvert, est présenté sur le tableau ci-annexé. Celui-ci donne une vision de la diversité des associations soutenues, des thèmes couverts et permet d'apprécier la ventilation budgétaire des aides attribuées.

La présente délibération liste les projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du PATR 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 773 570 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 24 150 € au profit d'Anciela,
- 39 100 € au profit d'Apieu Mille feuilles,
- 33 810 € au profit de l'Arthropologia,

- 16 330 € au profit de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV),
- 7 130 € au profit de l'Association de lutte pour l'environnement du Département du Rhône (MNLE-69),
- 29 440 € au profit de l'Association des producteurs biologiques (ARDAB) du Rhône et de la Loire,
- 13 110 € au profit de Bellebouffe,
- 14 030 € au profit du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA),
- 5 980 € au profit de Ceux-ci Cela,
- 12 650 € au profit de Chic de l'Archi,
- 10 120 € au profit de Conscience Impact écologique,
- 11 500 € au profit de Cosmos Culture Ecologie,
- 5 520 € au profit d'Eisenia,
- 19 090 € au profit de la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) 69,
- 31 050 € au profit de la Fédération départementale des centres sociaux du Rhône,
- 5 520 € au profit de Festival 0 déchet,
- 7 130 € au profit de Football Ecologie France,
- 62 330 € au profit de France Nature Environnement (FNE) Rhône et Métropole de Lyon,
- 11 500 € au profit de Graine Auvergne-Rhône-Alpes,
- 17 940 € au profit de Graines Urbaines,
- 32 200 € au profit d'Hespul,
- 11 500 € au profit d'Imagineo,
- 14 950 € au profit de La Légumerie,
- 12 880 € au profit de l'Atelier soudé,
- 6 900 € au profit de Légum'au Logis,
- 91 080 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 20 930 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA),
- 5 750 € au profit de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence,
- 15 870 € au profit de Mouvement de palier,
- 5 520 € au profit de Nature et Sens,
- 26 680 € au profit d'Oïkos, La Maison, son environnement,
- 8 510 € au profit d'On the Green Road,
- 7 130 € au profit de Randossage,
- 16 560 € au profit de Récup et gamelles,
- 13 800 € au profit de Réseau FEVE - groupe Auvergne-Rhône-Alpes for environnement value empowerment,
- 25 530 € au profit de Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste,
- 20 700 € au profit de Robins des Villes,
- 25 380 € au profit de The Greener Good,
- 10 120 € au profit de l'Union Coopératives Agricoles de la Région d'Abbeville (UCARA),
- 22 770 € au profit de VRAC,
- 1 380 € au profit de Zéro déchet Lyon,

dans le cadre du PATR pour l'année 2022 ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Anciela, Apieu Mille feuilles, Arthropologia, AFEV, MNLE-69, ARDAB du Rhône et de la Loire, Bellebouffe, CRBA, Ceux-ci Cela, Chic de l'Archi, Conscience Impact Ecologique, Cosmos Culture Ecologie, Eisenia, FDPPMA 69, Fédération départementale des centres sociaux du Rhône, Festival 0 déchet, Football Ecologie France, FNE Rhône et Métropole de Lyon, Graine Auvergne Rhône-Alpes, Graines Urbaines, Hespul, Imagineo, La Légumerie, l'Atelier Soudé, Légum'au Logis, Les Péniches du Val de Rhône, LPO AuRA, MJC Presqu'île Confluence, Mouvement de palier, Nature et Sens, Oïkos La Maison, son environnement, On the Green Road, Randossage, Récup et gamelles, Réseau FEVE-groupe Auvergne-Rhône-Alpes for environnement value empowerment, Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste, Robins des Villes, The Greener Good, UCARA, VRAC, Zéro déchet Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits en fonctionnement sur l'exercice 2022 au :

- budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 585 660 €,
- budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481 pour un montant de 67 850 €,
- budget annexe des eaux - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 33 695 €,
- budget annexe de l'assainissement - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 86 365 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275259-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
